

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DVD 190 Approbation et signature d'une convention d'expérimentation d'une marche à blanc TramFret sur la ligne de tramway T3.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée, relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié, relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'expérimentation d'une marche à blanc TramFret sur la ligne de tramway T3 ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de l'expérimentation d'une marche à blanc TramFret sur la ligne de tramway T3 est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'expérimentation avec le STIF, la RATP et l'APUR, dont le texte est joint à la présente délibération.